

**COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 MARS 2016**

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, D. PERRAU, N. FIACRE, P. JUNILLON, S. LE CLEACH,

MM & Mmes : J-F JACQ, B. SCHAFER, A. GUEDON, M-T BOURNEIX, G. MATHIEU, P. BLONDEL, G. BRUN, S. LOUNICI, C. ANDRE, D. MALMEJAT,

Absent excusé ayant donné pouvoir : C. HARNICHARD à N. FIACRE, V. FAZENDEIRO à M-T BOURNEIX

P. BLONDEL a été désignée Secrétaire.

---

**FINANCES**

**1- Approbation du Compte de Gestion 2015**

Le Conseil Municipal en approuvant le compte de gestion du comptable public, Mme Olga TESTA, Trésorière Principale de Chennevières-sur-Marne, constate sa concordance aux résultats de l'exécution budgétaire, tels qu'ils figurent dans le compte administratif 2015.

*Adopté à l'unanimité.*

**2- Approbation du Compte Administratif 2015**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal de l'année 2015.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire quitte la séance pour le vote, M. Le Lay, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ayant pris la présidence pour la mise au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3- Affectation du résultat provisoire de clôture année 2015**

Il est proposé aux élus de voter la reprise des résultats de clôture pour l'année 2015 :

Résultat de clôture cumulé pour 2015 :

**Investissement : + 202 990, 55 €**

**Fonctionnement : + 601 026, 10 €**

Soit un excédent de **804 016, 65 €**.

Prévision d'affectation au compte 1068 de la section investissement en recettes pour 601 026,10 € et au compte 001 de la section d'investissement en recettes pour 202 990,55 €

*Adopté à l'unanimité.*

### **4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2016**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2016.

Cependant, conformément à l'article 59 de la Loi du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi Notre, il est demandé aux communes appartenant à un ex EPCI, intégrées dans un Etablissement Public Territorial, de reprendre les taux de ces anciens EPCI et de les rajouter aux taux de la Communes.

L'équivalent de ces taux sera reversé au Territoire T11

Taxe d'habitation : 23,85 % (23,44 % taux commune + 0,41 % ex CCPB)

Taxe foncière bâti : 15,94 % (15,68 % taux commune + 0,36 % ex CCPB)

Taxe foncière non bâtie : 33,44 % (32,89 % taux commune + 0,55 % ex CCPB)

*Approuvé à l'unanimité.*

### **5- Vote des subventions octroyées aux associations locales**

Comme chaque année, lors du vote du budget primitif, une subvention est attribuée au profit des associations reconnues d'intérêt local. Un montant de 36 650 € est soumis pour accord aux membres du Conseil Municipal.

*Adopté à la majorité*

### **6- Adhésion à l'Agence France Locale – Société Territoriale**

Il est demandé au Conseil Municipal leur approbation pour l'adhésion de la Ville à l'Agence France Locale, en vue de la souscription prochaine d'un emprunt.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **7- Vote du Budget Primitif 2016**

Le budget primitif 2016 est présenté au vote par chapitre et par opération d'investissement.

**FONCTIONNEMENT** : DEPENSES /RECETTES : 3 000 000 €

**INVESTISSEMENT** : DEPENSES/RECETTES : 2 100 700, 00 €

*Adopté à l'unanimité*

## **8- Affectation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016**

Il sera proposé à la Préfecture du Val-de-Marne une demande de subvention au taux maximum pour cette dotation afin de réaliser des travaux de réaménagement de la Rue de l'Osier (travaux de rénovation et de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite)

*Adopté à l'unanimité*

## **9- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local**

Il sera proposé à la Préfecture du Val-de-Marne une demande de subvention au taux maximum pour cette dotation afin de réaliser des travaux de réhabilitation d'une maison appartenant à la Ville en effectuant des travaux permettant d'installer à terme de nouveaux services municipaux.

*Adopté à l'unanimité*

## **10- Demande de subventions parlementaires pour l'année 2016**

Dans le cadre des travaux d'investissement pour l'année 2015, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention parlementaire accordée sur le chapitre 67.51 article 10 de la réserve parlementaire à :

- Monsieur Christian CAMBON et Madame Catherine PROCACCIA, Sénateurs, pour les travaux de ravalement de l'église
- Monsieur Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, Député, pour les travaux de restauration et de réaménagement de la Maison de la Nature
- Monsieur Luc CARVOUNAS, Sénateur, pour équiper une classe en matériels informatiques dans le cadre du programme de l'Ecole Numérique

*Adopté à l'unanimité*

## **11- Attribution d'une indemnité de Conseil au Trésorier Payeur**

Depuis 1947, les communes sont autorisées à verser sur délibération du Conseil Municipal une indemnité annuelle de conseil au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Cette indemnité porte sur la rémunération des prestations de conseil et d'assistance aux communes en matière d'établissement des documents budgétaires et comptables, d'analyses budgétaires, financières, de trésorerie et de mise en œuvre de la réglementation en matière budgétaire et financière.

Aussi, pour l'année 2015, l'indemnité de Madame Olga TESTA s'élève à 680,74 € brut.

*Approuvé à l'unanimité*

## AFFAIRES GENERALES

### **12- Attribution d'une indemnité de fonctions à un Conseiller municipal délégué**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'indemniser un conseiller municipal désigné par ses soins dans le cadre de la délégation suivante :

- Communication événementielle pour les manifestations et les actions communales

Le montant de cette indemnité est fixé à 3% de l'indice brut 1015 et compris dans l'enveloppe globale des indemnités des élus.

*Autorisée à l'unanimité.*

### **13- Garantie d'emprunt pour le logement social de l'Impasse Grande Cour**

Suite à diverses décisions prises par le Conseil général du Val de Marne concernant le cofinancement avec l'Etat des opérations de réalisations de logement sociaux, il est désormais quasi obligatoire pour les communes de garantir les emprunts contractés par les bailleurs sociaux et de participer à la surcharge foncière sur les opérations.

Valophis Habitat OPA s'étant porté acquéreur du logement situé au 23 Impasse Grande Cour, il est donc nécessaire de garantir des emprunts pour l'achat et la restauration de ce logement pour un montant de 180 000 €.

*Approuvé à l'unanimité*

### **14- Approbation de la modification des statuts du SIGEIF concernant la répartition des sièges au sein du comité**

Suite à la création de la Métropole du Grand Paris, et le regroupement de certaines intercommunalités, il est nécessaire de revoir la répartition des sièges au sein de certains syndicats, comme le SIGEIF.

Ce syndicat a donc modifié par délibération en date du 14 décembre 2015 la représentativité au siège du Comité syndical. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle répartition.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **15- Dénomination de la Salle du 1<sup>er</sup> étage du Gymnase Alain Mimoun**

Suite au décès de Mme Françoise HARNICARD, survenu il y a un an, M. Le Maire propose de baptiser la salle du 1<sup>er</sup> Etage en son nom, en hommage à toutes ses années de bénévolat au sein du Club Omnisports de la Ville, section Judo.

*Approuvé à l'unanimité*

### **16- Désignation des membres pour la Commission Intercommunale des impôts directes de l'Etablissement Public T11**

Avec la création de l'Etablissement Public Territorial, il est nécessaire de désigner des membres du Conseil Municipal pour siéger à cette Commission.

Il est proposé de désigner :

- M. Gabriel LE LAY en tant que membre titulaire
- Mme Marie-Thérèse BOURNEIX, en tant que membre suppléante

*Approuvé à l'unanimité*

### **17- Création d'emplois saisonniers**

Il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de pallier au remplacement du personnel communal durant les vacances estivales et d'assurer la continuité du service public.

Il y aura ainsi lieu de créer :

- Filière Administrative : 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon saisonnier
- Filière Technique : 3 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon saisonnier

Ces emplois saisonniers travailleront 35h par semaine.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **18- Actualisation de la délibération sur la rémunération des agents recenseurs**

Suite au recensement effectué en ce début d'année 2016 et compte tenu du bon travail des agents recenseurs, il est demandé au conseil municipal de revoir la rémunération des 5 agents recenseurs.

*Adopté à l'unanimité.*

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h45